

*Rapport sur le prix et la qualité du service public de
prévention et de gestion des déchets ménagers et
assimilés*



RAPPORT ANNUEL 2023

**Code Général des Collectivités Territoriales
Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015**

Informer
Collecter
Traiter
Sensibiliser
Réduire
Recycler
Valoriser

PRÉAMBULE	3
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
A. A. LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS.....	5
1.1 La compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers	5
1.2 Les modalités d'exploitation du service d'élimination	6
II. LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	8
2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles	9
2.2 La collecte des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères	11
2.3 La collecte sélective.....	12
2.4 La collecte en déchèterie	15
III. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	23
3.1 Le traitement des ordures ménagères résiduelles	23
3.2 Le traitement des déchets recyclables issus de la collecte sélective.....	24
3.3 Le traitement des déchets issus des déchèteries	27
3.4 Le compostage individuel	29
B. B. SYNTHÈSE	29
C. C. LES INDICATEURS FINANCIERS.....	30
I. LE BILAN ANNUEL FINANCIER.....	30
1.1 Le bilan du financement	30
1.2 Les prestations rémunérées par Marchés Publics	33
1.3 Les aides publiques et soutiens financiers des Eco-organismes	38

D. D. LA COMMUNICATION ET LA PRÉVENTION AUPRÈS DES USAGERS	39
I –LA COMMUNICATION	39
1-1 – Distributions des sacs translucides	39
1-2- Le Magazine Communautaire	40
1-3- Le Site Internet	40
II – LES ANIMATIONS.....	40

PRÉAMBULE



Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 paru au Journal Officiel du 14 mai 2000, le Président de l'EPCI, compétent en matière de collecte et traitement des déchets ménagers, doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

Le contenu du rapport sur le service de prévention et de gestion des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales. Un exemplaire du rapport annuel est adressé au représentant de l'État pour information.

Cette disposition a pour objectif d'une part de responsabiliser les élus face à leur assemblée et aux usagers et d'autre part de renforcer la transparence et l'information des usagers dans la gestion de ces services en assurant la publicité du rapport. Cette disposition était déjà inscrite dans la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier.

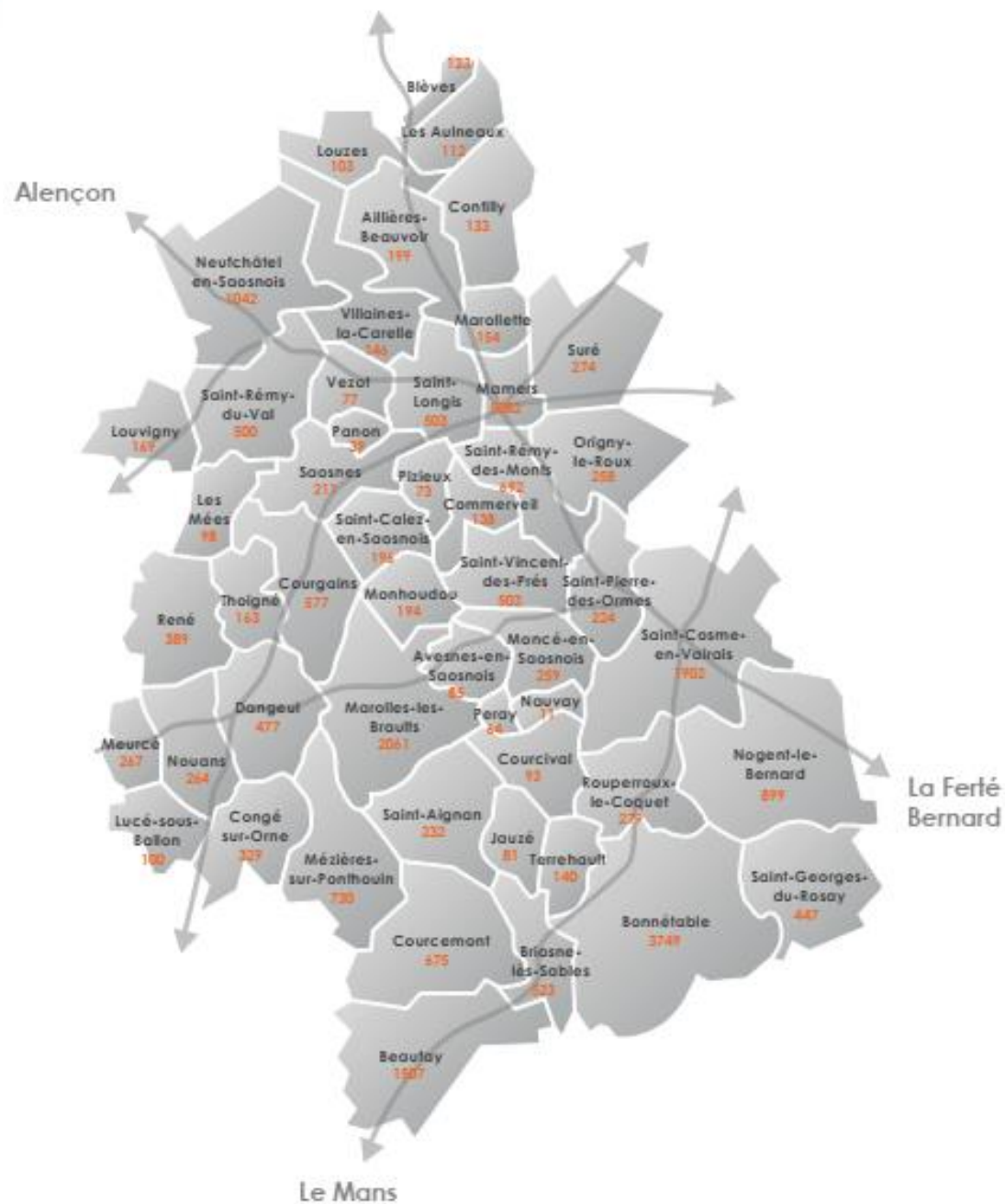
PRÉSENTATION GÉNÉRALE

La Communauté de Communes Maine Saosnois collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de ses 51 communes.

Le terme « assimilés » signifie qu'elle gère aussi les déchets produits par les entreprises et administrations, tant qu'ils sont de même nature et en même quantité que ceux d'un ménage.

27 546 HABITANTS

(RP 2020 entré en vigueur le 1^{er} janvier 2023)



A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

I. LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS

1.1 La compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers

La Communauté de Communes Maine Saosnois exerce la totalité de la compétence Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) au sens de la loi (collecte et traitement).

MISSIONS : Assurer le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

- ▶ Prévention des déchets,
- ▶ Collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables,
- ▶ Tri et valorisation des déchets recyclables,
- ▶ Traitement et valorisation des ordures ménagères,
- ▶ Mise en place et entretien du parc de contenants,
- ▶ Gestion des déchèteries et plateformes de végétaux.

ÉQUIPEMENTS

- ▶ 4 déchèteries : Saint Rémy des Monts/Mamers, Bonnétable, Marolles les Braults, Saint Cosme en Vairais,
- ▶ 1 mini-déchèterie : Neufchâtel en Saosnois,
- ▶ 4 plateformes de broyage des végétaux : Bonnétable, Marolles les Braults, Saint Cosme en Vairais et Saint Rémy des Monts.

MOYENS HUMAINS

La compétence « déchets ménagers et assimilés » est mise en œuvre par :

- ▶ 1 Responsable du Pôle Déchets,
- ▶ 3 agents administratifs et techniques,
- ▶ 6 agents titulaires pour les déchèteries,
- ▶ 1 agent stagiaire pour les déchèteries,
- ▶ 3 agents pour les remplacements en déchèteries en CDD dont 2 pour les congés d'été.

1.2 Les modalités d'exploitation du service d'élimination

Marchés Publics / Prestations réalisées	Porte à Porte	Apport Volontaire
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	PAPREC CRV	SEP VALORISATION
Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	ISDND des Ventes de Bourses (SUEZ) ISDND de Montmirail (PAPREC CRV)	SYNER'VAL (Unité de Valorisation Energétique)
Collecte sélective des Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	PAPREC CRV	SUEZ
Collecte sélective du Verre		SEP VALORISATION
Tri des matériaux à recycler	Centre de tri TRIVALO 35	Centre de tri VALORPOLE 72
Marchés Publics / Prestations réalisées	Déchèteries	
Collecte et traitement des bennes Gravats	PAPREC CRV	
Collecte et traitement des bennes Ferrailles	PASSENAUD RECYCLAGE	
Collecte et traitement des bennes Encombrants	SEP VALORISATION	
Collecte et traitement des bennes Déchets verts/végétaux	SEP VALORISATION	
Broyage des déchets verts/végétaux	BRANGEON	
Collecte et traitement des bennes Cartons	PAPREC CRV	
Collecte et traitement des bennes Bois	PAPREC CRV	
Collecte et traitement des DDS hors EcoDDS (déchets dangereux spécifiques)	TRIADIS	
Collecte et traitement des bennes d'Amiante	PAPREC CRV	

⇒ PAPREC CRV = Ex NCI ENVIRONNEMENT

Contrats / Prestations réalisées	DÉCHÈTERIES
Collecte et traitement des bennes Mobilier (DEA) pour ECOMAISON	VEOLIA
Collecte et traitement des caisses palettes de ABJ (Articles de Bricolage et de Jardin) et JOUETS pour ECOMAISON	La Poste
Collecte et traitement des bennes de Pneus pour ALIAPUR	MEGA PNEUS
Collecte et traitement des bornes Textiles pour REFASHION (ex ECOTLC)	LE RELAIS EURE ET LOIR
Collecte et traitement des DEEE pour OCAD3E/ECOSYSTEM/ECOLOGIC	ENVIE 2 ^E Maine
Collecte et traitement des ASL (Articles de Sport et de Loisirs) pour ECOLOGIC	ENVIE 2 ^E Maine
Collecte et traitement des Déchets Dangereux Spécifiques (DDS)	ECODDS (BS ENVIRONNEMENT) / SOA (CYCLEVIA) / COREPILE / LVL
Collecte et traitement des capsules Nespresso	SUEZ

Marchés publics / Durée	CC ex Maine 301	CC ex Saosnois	CC ex Pays Maronnais
Collecte et traitement des Ordures Ménagères et des Emballages Ménagers Recyclables	Du 15 avril 2019 au 14 avril 2022 ▶ <i>Marché de 3 ans reconductible 2 fois un an</i>		
Exploitation des Déchèteries	Du 15 septembre 2019 au 31 décembre 2023 ▶ <i>Marché de 5 ans reconductible 2 fois un an</i>	Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 ▶ <i>Marché de 5 ans reconductible 2 fois un an</i>	Du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023 ▶ <i>Marché de 5 ans reconductible 2 fois un an</i>

2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

2.1.1. La collecte en Porte à Porte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en porte à porte une fois par semaine (C1) sur 32 communes de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Sur l'ex périmètre du Saosnois, l'ensemble des administrés collectés en porte à porte doivent présenter à la collecte les sacs translucides gris fournis par la collectivité. Le nombre de sacs gris translucides estampillés au logo de la Communauté de Communes remis annuellement à chaque foyer est comptabilisé pour pouvoir appliquer la TEOM Incitative.

L'utilisation des sacs gris translucides a été étendue à l'ex-périmètre du Pays Marollais en novembre 2019 et à l'ex-périmètre du Maine 301 en novembre 2021. Cette extension s'est faite en vue d'une harmonisation du mode de financement (passage en TEOM au 1er janvier 2021 puis en TEOMI au 1er janvier 2022 pour l'ex Pays Marollais, passage en TEOMI au 1er janvier 2023 pour l'ex Maine 301) ainsi que des pratiques sur le territoire Maine Saosnois.

Une dotation de base annuelle obligatoire a été mise en place en fonction de la composition du foyer.

Nombre de personnes dans le foyer	Volume de base en sacs de 30L /an	Tarif de la part incitative en 2023
1 ou Résidence Secondaire	600 L = 20 sacs = 1 rouleau	0,016 €/litre d'ordures ménagères Soit 0,50 € le sac de 30 litres et 1,66 € le sac de 100 litres.
2 ou 3	1 200 L = 40 sacs = 2 rouleaux	
4 ou 5	1 800 L = 60 sacs = 3 rouleaux	
6 et +	2 400 L = 80 sacs = 4 rouleaux	

Le nombre de foyers venus se doter en sacs translucides sur une année est de :

	Nombre de foyers potentiel	2022		2023	
		Sacs 30 L	Sacs 100 L	Sacs 30 L	Sacs 100 L
Ex Saosnois	4 709	3 491	127	3 522	150
Ex Pays Marollais	3 086	2 325	56	2 565	56
Ex Maine 301	4 564	3 372	56	3 314	63
TOTAL ANNUEL	12 359	9 188	239	9 401	269

2.1.2. La collecte en Apport Volontaire

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée en apport volontaire sur 22 communes de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Seules les communes de moins de 300 habitants de l'ex périmètre du Saosnois et Saint Vincent des Prés bénéficient d'une collecte en apport volontaire sur l'ex-Saosnois ainsi que les logements Sarthe Habitat sur la commune de Marolles les Braults. Cela représente 47 conteneurs semi-enterrés et 13 conteneurs aériens répartis sur ces 22 communes. Au minimum un point de regroupement a été mis en place dans chaque commune. Les usagers déposent leurs sacs poubelles dans les conteneurs semi-enterrés grâce à leur badge, selon leurs besoins, 7 jours sur 7.

Une dotation de base annuelle obligatoire a été mise en place en fonction de la composition du foyer :

Nombre de personnes dans le foyer	Nombre d'ouvertures de base de 30L /an	Tarif de la part incitative en 2023
1 ou Résidence Secondaire	20 ouvertures = 600 L	0,016 €/litre d'ordures ménagères soit 0,50 € l'ouverture de 30 litres du conteneur semi-enterré.
2 ou 3	40 ouvertures = 1 200 L	
4 ou 5	60 ouvertures = 1 800 L	
6 et +	80 ouvertures = 2 400 L	

2.1.3. Les tonnages collectés

Les tonnages collectés sont les tonnages déposés par les habitants dans les conteneurs réservés aux ordures ménagères et les tonnages collectés avec les sacs gris translucides d'ordures ménagères (Ex Saosnois, Ex Maine 301 et Ex Pays Marollais).

	Ex Marollais		Ex Maine 301	Ex Saosnois		Total / Moyenne
	PàP (16 communes)	AV (1 commune)	PàP (10 communes)	PàP (6 communes)	AV (21 communes)	
Population totale	5 966 hab	236 hab	8 393 hab	9 122 hab	3 829 hab	27 546 hab
Tonnages ordures ménagères	622,91	11,06	772,62	1 010,84	456,15	2 873,58
Ratio kg/habitant	104	47	92	111	119	104

2 873,58 tonnes d'ordures ménagères résiduelles et assimilées ont été collectées et traitées en 2023, ce qui représente **104 kg** par habitant par an (-3,5 % soit 104,71 tonnes de moins par rapport à 2022).

2.2 La collecte des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères

Les déchets des professionnels peuvent être collectés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères s'ils sont assimilables en qualité et en quantité aux déchets ménagers. Toutefois, il n'existe pas d'obligation de collecte des déchets professionnels par le service public. Seuls les déchets ménagers sont concernés par ces obligations de collecte.

L'institution de la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers est obligatoire **pour les collectivités qui n'ont pas institué la redevance générale des ordures ménagères et assurant la collecte et le traitement des déchets non ménagers**. La Redevance Spéciale permet de couvrir le coût de la collecte et du traitement des déchets des professionnels par le service public.

Conformément à la délibérations n°2019/124 prise par le Conseil Communautaire le 3 octobre 2019, sont soumis à cette Redevance Spéciale, tous les producteurs de déchets non ménagers du territoire qui produisent un volume de déchets assimilables aux ordures ménagères égal ou supérieur à 770 litres par semaine et qui bénéficient du service de collecte en porte à porte de la Communauté de Communes.

Redevables

En 2023, 22 professionnels ont payé une redevance spéciale :

- 13 professionnels sur l'ex Saosnois,
- 5 professionnels sur l'ex Pays Marollais
- 4 professionnels sur l'ex Maine 301

Tarifs de la Redevance Spéciale en 2023

- 0,065 €* le litre de déchets assimilables aux ordures ménagères, soit 65 € le mètre cube.

*tarif voté par délibération n°2023/049 prise par le Conseil Communautaire le 13 avril 2023

2.3 La collecte sélective

Depuis le 1^{er} octobre 2018, dans le cadre de l'harmonisation de la collecte des déchets recyclables, l'ensemble du territoire Maine Saosnois est passé en collecte multi-matériaux et en extension des consignes de tri.

Ce mode de collecte, concernant déjà l'ex Maine 301, a donc été harmonisé sur l'ex Saosnois et l'ex Pays Maronnais.

L'extension des consignes de tri permet aux usagers de déposer à la collecte tous leurs emballages ménagers en plastique.

2.3.1. La collecte en Porte à Porte

La collecte des déchets ménagers recyclables est réalisée en porte à porte une fois tous les 15 jours (C0,5) sur les 10 communes de l'ex périmètre Maine 301. Il s'agit d'une collecte sélective multi-matériaux en sacs translucides jaunes estampillés du logo de la Communauté de Communes fournis par la collectivité.

2.3.2. La collecte en Apport Volontaire

Il y a au moins un point d'apport volontaire dans chaque commune du territoire.

Les ex périmètres du Saosnois et du Pays Maronnais :

La collecte des déchets ménagers recyclables est réalisée en apport volontaire sur le schéma du multi-matériaux avec la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri depuis le 1^{er} octobre 2018.

Les papiers et cartons sont mélangés avec les emballages et les métaux ; le verre reste collecté à part.

L'ex périmètre Maine 301 :

La collecte des déchets ménagers recyclables est réalisée en apport volontaire uniquement pour le verre.

Le parc de conteneurs pour la collecte sélective est composé de :

- 123 conteneurs aériens et 36 conteneurs semi-enterrés pour le multi-matériaux.
- 132 conteneurs aériens et 21 conteneurs semi-enterrés pour le verre.

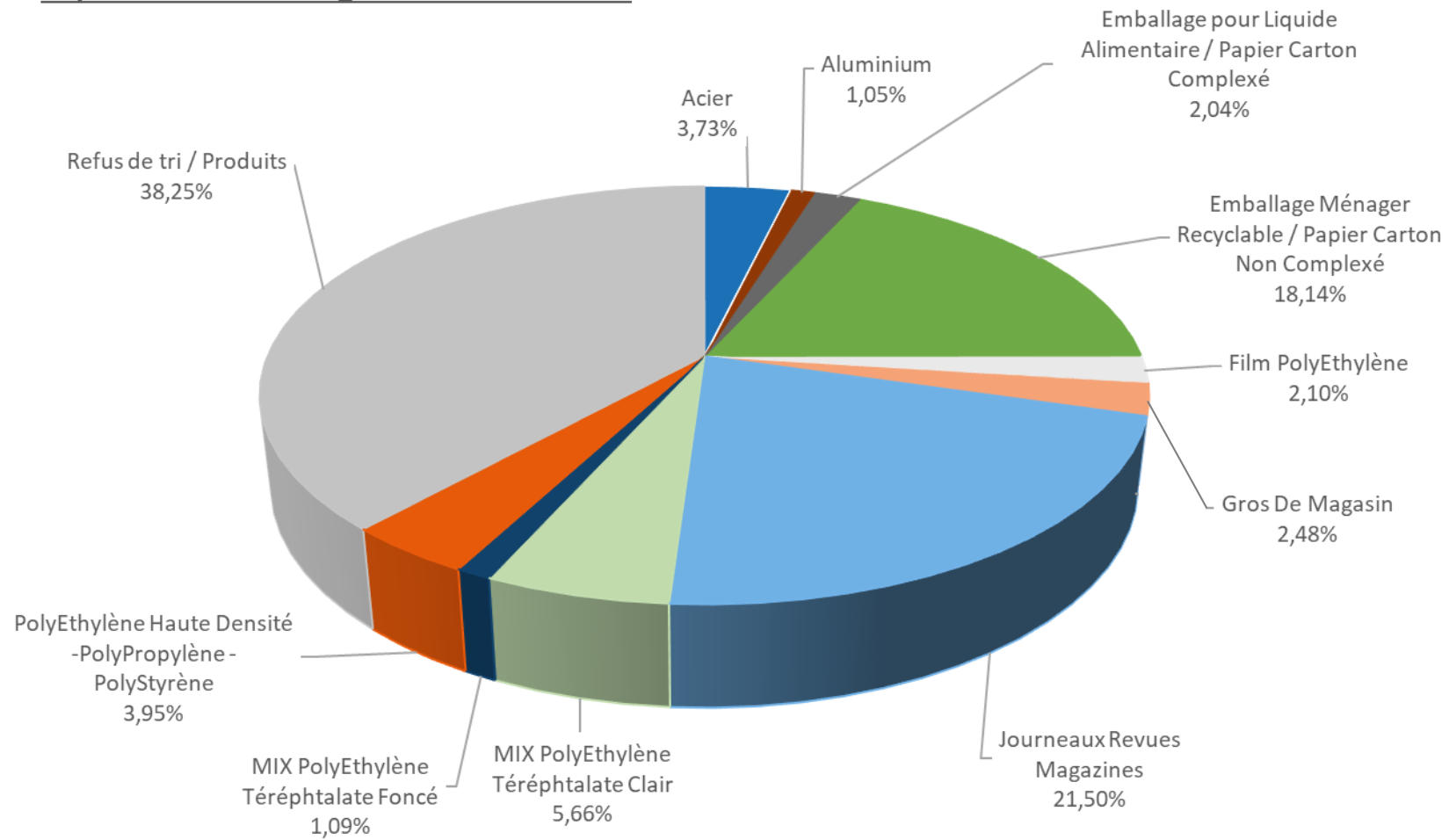
2.3.3. Les tonnages collectés

Les tonnages collectés sont les tonnages déposés dans les conteneurs de tri sélectif par les habitants et les tonnages collectés avec les sacs jaunes translucides.

	Ex Marollais	Ex Saosnois	Ex Maine 301	Total / Moyenne
	AV (41 communes)		PàP (10 communes)	
Population municipale	6 202 hab	12 951 hab	8 393 hab	27 546 hab
Tonnage Emballages Ménagers Recyclables (EMR)	1 310,74		610,40	1 921,14
Ratio kg/habitant EMR	68		73	70
Tonnage Verre				1 154,82
Ratio kg/habitant Verre				42
TOTAL tonnages (EMR + Verre)				3 075,96
TOTAL ratio kg/habitant				112

3 075,96 tonnes de déchets ménagers recyclables ont été collectés et triés en 2023, ce qui représente **112 kg** par habitant par an (+0,1 % soit 2,89 tonnes de plus par rapport à 2022)

Répartition des tonnages collectés des EMR



2.4 La collecte en déchèterie

2.4.1. Implantation et horaires

Le territoire Maine Saosnois est constitué d'un réseau de 4 déchèteries :

- Bonnétable : 399 avenue du 10 août 1944.
- Marolles les Braults : 68, rue de Bonnétable.
- Saint Rémy des Monts : 2 Chemin du Pavillon.
- Saint Cosme en Vairais : 3, Route de Saint Fulgent des ormes.

et de 1 mini-déchèterie :

- Neufchâtel en Saosnois : Route de la Coursière.



4 plateformes de broyage des déchets verts sont présentes dans les déchèteries à Bonnétable, Marolles les Braults, Saint Cosme en Vairais et Saint Rémy des Monts.

L'accès aux déchèteries est gratuit et illimité pour les habitants des 51 communes du territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Les déchets des professionnels sont également acceptés dans les 4 déchèteries principales sous certaines conditions. Le dépôt par les professionnels est payant et les tarifs sont fixés par le conseil communautaire.

Les différents horaires d'ouvertures permettent d'avoir toujours à minima une déchèterie ouverte du lundi au samedi.

	Fermeture du portail 15 minutes avant l'heure de fermeture											
	lundi		mardi		mercredi		jeudi		vendredi		samedi	
Bonnétable		14h - 18h	9h - 12h		9h - 12h	14h - 18h			9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
Marolles les Braults	9h - 12h				9h - 12h	14h - 18h				14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
St Rémy des Monts / Mamers	9h - 12h			14h - 18h		14h - 18h	9h - 12h		9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h
St Cosme en Vairais			9h - 12h					14h - 18h	9h - 12h		9h - 12h	14h - 18h
Neufchâtel en Saosnois						14h - 17h					9h - 12h	14h - 17h

2.4.2. Les déchets acceptés en déchèterie

DÉCHETS NON DANGEREUX



	ENCOMBRANTS	BOIS	DÉBLAIS/GRAVATS	DÉCHETS VERTS	CARTONS	MÉTAUX	AMEUBLEMENT	RÉUTILISATION/RÉEMPLOI	TEXTILES
Bonnétable	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Marolles les Braults	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint Rémy des Monts/ Mamers	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint Cosme en Vairais	X	X	X	X	X	X	X		X
Neufchâtel en Saosnois	X	X		X	X				

DÉCHETS DANGEREUX



	DEEE	BATTERIES	PILES ET ACCUMULATEURS	CARTOUCHES ENCRE	HUILE DE VIDANGE	HUILE DE FRITURES	DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES	LAMPES
Bonnétable	X	X	X	X	X	X	X	X
Marolles les Braults	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint Rémy des Monts/ Mamers	X	X	X	X	X	X	X	X
Saint Cosme en Vairais	X	X	X	X	X		X	X
Neufchâtel en Saosnois					X			

2.4.3. Tonnages collectés en déchèteries

Maine Saosnois Détail par déchets	Tonnes 2023	Tonnes 2022	Variation 2023/2022	Variation 2023/2017	Ratio 2023 en kg/hab
Déchets Verts plateformes*	4 700,00	2 600	81%	26%	171
DV bennes*	124,32	176,12	-29%	-95%	
Gravats*	1 962,86	1 987,52	-1%	17%	80
Encombrants	1 684,94	1 848,98	-9%	-23%	72
Bois	850,48	845,22	1%	-7%	37
Cartons	319,84	310,28	3%	32%	11
Métaux	393,92	414,21	-5%	-14%	18
Batteries	6,64	5,94	12%	47%	0
Amiante	9,70	7,64	27%	-11%	0
DDS hors éco	82,20	73,74	11%	92%	3
ECODDS	51,27	47,68	8%	49%	2
DEA****	881,64	796,42	11%	170%	30
ABJ/JOUETS***	3,23			**	
DEEE	319,67	289,54	10%	35%	12
ASL***	8,84				**
TLC	206,21	188,55	9%	72%	7
Lampes/néons	1,67	1,60	4%	41%	0
Cartouches encre	0,90	0,75	20%	**	0
Piles	3,18	3,42	-7%	-11%	0
Capsules Nespresso	1,43	1,17	22%	**	0
Pneus hors éco-organisme	2,18	1,04	110%	-47%	0
Pneus Aliapur (en nombre de pneus)	1 625	1 165	39%	**	0
Réemploi	73,04	75,01	-3%	46%	2
Total hors DV bennes, pneus Aliapur, Réemploi	11 490,79	9 423,71	22%	15%	417

*Tonnage estimé

** absence de données pour 2017

Déchets verts/végétaux : Les bennes de Déchets verts/végétaux de la mini-déchèterie sont vidées sur la plateforme à la déchèterie de St Rémy des Monts

1 broyage en moins en 2022/2021.

Été 2023: beaucoup de pelouse car pluie et soleil contrairement à 2022.

7 broyages en 2023 contre 3 en 2022.

DDS : Déchets Diffus Spécifiques (déchet ménager issu d'un produit chimique, ex : peinture, aérosol, ...)

******DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement** (matelas, sommiers, canapés, meubles, tables, chaises) : avec des gros jouets et des gros articles de bricolage et de jardin depuis février 2023.

*****ABJ/JOUETS : Articles de Bricolage et Jardins/Jouets** : Nouvelle filière en place avec des caisses palettes en octobre 2023.

*****ASL : Articles de Sports et de Loisirs** : Nouvelle filière mise en place avec des paniers en juillet 2023

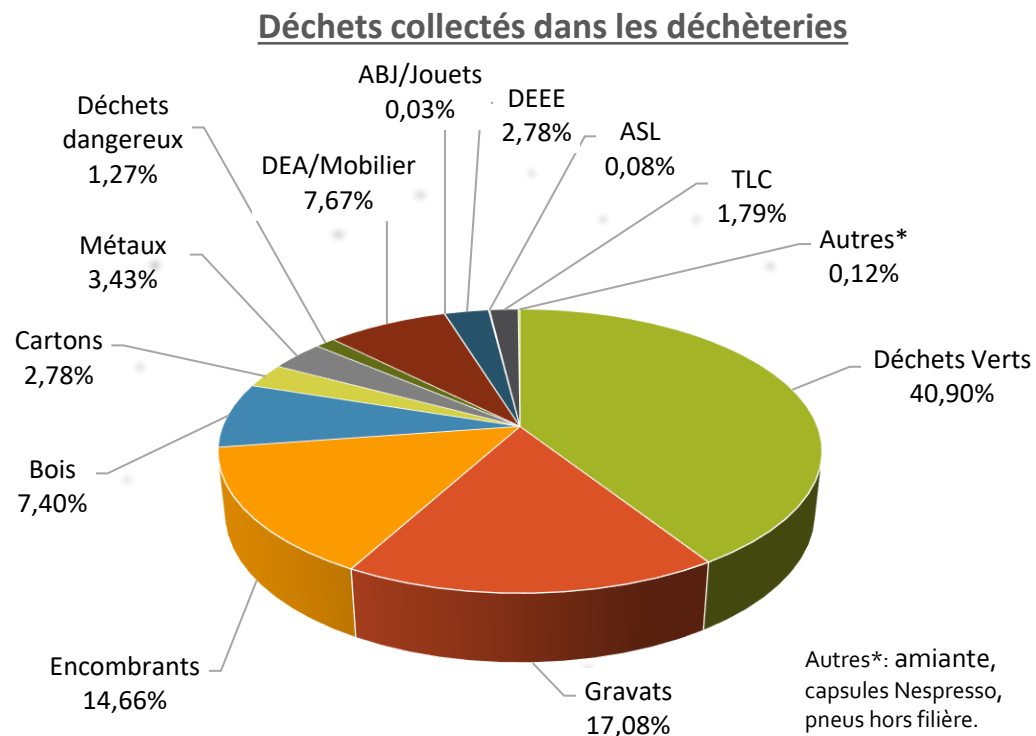
TLC : Textiles, linge de maison, chaussures : 6 points d'apport volontaire supplémentaires installés

Lampes/néons : 2 contenants installés à St Cosme été 2023.

Les encombrants qui sont les déchets les plus coûteux pour la collectivité ont diminué de 23% par rapport à 2017.

Les déchets déposés dans les déchèteries représentent **417 kg par habitant en 2023** contre 340 kg par habitant par an en 2022 et 388 kg par habitant en 2021 (hors déchets verts en benne et pneus Aliapur).

Répartition des tonnages collectés en déchèteries



Les déchets verts et les gravats représentent un peu plus de la moitié des déchets collectés dans les déchèteries. Les encombrants et le bois représentent un peu moins d'un quart des déchets des déchèteries.

- **Les plateformes de Déchets Verts**

Les déchets verts des déchèteries de Bonnétable, Marolles-les-Braults, Saint-Cosme-en-Vairais, Saint-Rémy-des-Monts sont collectés en vrac sur des aires de stockage équipées de bassin de rétention, ce qui permet de mélanger les branchages et la pelouse. Lorsque l'aire est remplie, le prestataire effectue le broyage avec un DOPPSTADT AK 430/AK 530. Le broyat de déchets verts a été récupéré par des agriculteurs qui exploitent sur le territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois. Depuis 2020, une partie du broyat part en méthanisation sur le territoire Maine Saosnois.

222 heures de broyage ont été réalisées en 2023 pour une estimation de 4 700 tonnes de déchets verts/ végétaux broyés.

En 2023, 24 bennes de déchets verts de la mini-déchèterie ont été vidées sur la plateforme de la déchèterie de Saint-Rémy-des-Monts (124,32 T estimées).

- Les DEEE

La société ENVIE 2^E MAINE collecte les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) des déchèteries pour le compte de l'éco organisme ECOLOGIC/OCAD3E. La collecte dans les déchèteries de Saint Rémy des monts, Marolles les Braults et Bonnétable a lieu une fois par semaine tandis que la déchèterie de Saint Cosme en Vairais est collectée tous les 15 jours l'hiver et toutes les semaines l'été.

- Les Déchets Dangereux des Ménages (DDS)

Les DDS regroupent les produits de bricolage, de jardinage, peintures, solvants, huiles de vidange, phytosanitaires, acides, filtres à huile, outillages du peintre...

Pour le compte de l'éco-organisme ECODDS, BS Environnement collecte les déchets dangereux spécifiques des ménages. Concernant les DDS hors périmètre ECODDS, c'est-à-dire pour des produits hors seuil ou hors périmètre ; c'est TRIADIS le prestataire de collecte et de traitement.

- La collecte des textiles, linge de maison et chaussures (TLC)

La collecte des textiles usagés s'est développée sur le territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois avec le soutien de l'éco-organisme REFASHION (Ex. EcoTLC). Il y a 35 bornes réparties sur le territoire Maine Saosnois qui sont vidées chaque semaine voire certaines 2 fois/semaine par l'entreprise d'insertion LE RELAIS Eure et Loir. En 2023, 6 PAV supplémentaires ont été installés : Courgains, rue Godard à Mamers, Mézières sur Ponthouin, René, Rouperroux le Coquet, Saint Vincent des Prés.

- Le Réemploi

La Communauté de Communes Maine Saosnois en partenariat avec l'association Récup & Co (Mamers) s'inscrit dans une démarche de réemploi en collectant les objets réutilisables auprès des habitants du territoire.

Cette collecte est effectuée soit à domicile lorsque les usagers contactent l'association, soit par dépôt dans les locaux des associations, mais aussi dans les déchèteries de Marolles les Braults Bonnétable et St Rémy des Monts (depuis juillet 2023) via un caisson réemploi dont le contenu est collecté tous les 15 jours.

Le réemploi permet de prolonger la durée de vie des objets en bon état qui peuvent encore servir et de réduire les déchets jetés dans les bennes des déchèteries.

Objets en bon état pouvant être donnés pour réemploi : vaisselle, objets de décoration, textiles, meubles, jouets, articles de puériculture, DEEE, livres, objets de bricolage, articles de sport, etc. Pensez à protéger vos dons en les emballant et en les stockant dans des cartons.

Réemploi en 2023	Tonnages 2023	Tonnages 2022	Variation	Modalités	Débouchés
Marolles les Braults par Récup & Co	9,31	9,62	-3%	Caisson réemploi vidé tous les 15 jours	Vente dans la boutique solidaire
Bonnétable par Récup & Co	12,89	15,38	-16%	Caisson réemploi vidé tous les 15 jours	Vente dans la boutique solidaire
Ex Saosnois par Récup & Co caisson réemploi St Rémy des Monts	50,84	50	2%	Collectes à domicile/apports directs et caisson réemploi vidé tous les 15 jours	Vente dans la boutique solidaire
TOTAL	73,04	75,00	-3%		

- Les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)

Les DEA regroupent les matelas, sommiers, canapés, meubles, tables, chaises auxquels ont été ajoutés les gros jouets (+80 cm) et les gros articles de bricolage et de jardin depuis février 2023. Quand la benne est remplie, VÉOLIA pour le compte de l'éco-organisme ECOMAISON vient réaliser la rotation de benne. Afin d'optimiser le remplissage de la benne, les meubles usés doivent être démontés.

- Les Articles de Bricolage et de Jardin/Jouets (ABJ/Jouets)

Depuis février 2023, les gros jouets et les gros articles de bricolage et de jardin sont collectés dans la benne avec les meubles/DEA. En complément, deux caisses palettes par déchèterie ont été mises en service depuis octobre 2023 afin de collecter les plus petits éléments. Ainsi sont mis dans ces caisses palettes les jouets en plastique ou en bois (poupées, peluches, jouets 1^{er} âge, figurines, jeux de construction, jeux d'imitation, puzzles, jeux de société, etc.) à l'exclusion des jouets en métal, à piles ou électroniques.

Les articles de bricolage et de jardin sont également mis dans les caisses palettes (arrosoirs et outils de jardin en plastique, jardinières et pots de fleurs décoratifs en plastique). La Poste à travers sa filiale Recygo procède pour le compte d'ECOMAISON à la rotation des caisses palette chaque semaine.

Les articles en bon état doivent être orientés vers le réemploi (don aux associations, etc.) et non déposés dans les caisses palettes.

- Les Articles de Sport et de Loisirs (ASL)

Depuis juillet 2023, ENVIE 2^e MAINE pour le compte de l'éco-organisme ECOLOGIC collecte les Articles de Sport et de Loisirs (ASL). La collecte des ASL (2 paniers par déchèterie) est réalisée en simultané de la collecte des DEEE.

Les ASL comprennent :

- ✓ Cycles et mobilités : vélo, trottinette, skate, rollers, pneus et pièces détachées de ces équipements sont inclus. Protection et accessoires du vélo et du cycliste : casque, gant, coudières, pompe...
- ✓ Sports et loisirs nautiques : plongée, snorkeling, natation (palmes, tuba, masque et lunettes de piscine, combinaison...) ; pêche (canne, fil de pêche, hameçon...) ; planche de surf, bodybord, paddle, kayak, ski nautique, planche à voile...
- ✓ Sports de glisse-montagne : skis, bâtons et chaussures de ski, patins à glace, luge...
- ✓ Loisirs extérieurs : matériel de camping, arcs et flèches, trampoline, boules de pétanque, piolets d'escalade...
- ✓ Équitation : Bombe, selle, cravache, mors...
- ✓ Sports de raquette : raquette, balle, table de ping-pong...
- ✓ Sports de ballon : ballon, basketball, football, handball, rugby...
- ✓ EPI/Protections : casque, corde, mousqueton...
- ✓ Sports fitness, musculation : tapis de fitness, haltère, appareil de musculation non électrique...

Sont exclus les articles de sport et de loisirs électriques ou électroniques qui doivent être mis avec les DEEE.

Les articles en bon état doivent être orientés vers le réemploi (don aux associations, etc.) et non déposés dans les paniers d'ASL.

2.4.3. Les collectes ponctuelles

- L'amiante

Une collecte d'amiante est organisée sur le territoire, une fois par an, à la déchèterie de Marolles les Braults. Elle est uniquement réservée aux particuliers et est gratuite sous conditions d'inscription préalable et du bon conditionnement.

- Les pneus

2 types de collecte sont possibles :

✓ Pneus hors éco-organisme

Une collecte de pneus très usés est organisée 1 fois par an (sous réserve du nombre d'inscrits), à raison de 4 pneus de véhicules légers ou de tourisme par foyer. Ce service est uniquement réservé aux particuliers. Cette collecte est réalisée en alternance, soit à la déchèterie de Bonnétable, soit à la déchèterie de Saint Rémy des Monts/Mamers. En 2023, les pneus ont été collectés et orientés vers l'ISDND de Montmirail (PAPREC CRV). Ce sont principalement des pneus retrouvés sur le terrain à l'achat de l'habitation ou servant à lester des tôles sur le tas de bois...(pneus verts de mousse, cisailés par le soleil, coupés...).

✓ Pneus Aliapur

Les usagers qui changent eux-mêmes leurs pneus de véhicules (auto, moto) peuvent les déposer dans les déchèteries de Bonnétable ou de St Rémy des Monts/Mamers après confirmation de l'acceptation par l'Agent de déchèterie. Les pneus sans jante doivent être stockés à l'abri lorsqu'ils sont démontés du véhicule et protégés des intempéries lors du transport vers les déchèteries. Ces pneus seront ensuite collectés et traités via la filière mise en place par l'éco-organisme ALIAPUR.

III. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

3.1 Le traitement des ordures ménagères résiduelles

3.1.1. L'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées collectées en apport volontaire sur l'ex-territoire du Saosnois sont incinérées à l'Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (Uved) située dans la zone industrielle Sud du Mans, rue de l'Angevinière. Elle est exploitée par le prestataire privé Syner'val, filiale du groupe Veolia Propreté.

L'Uved est une installation classée pour la protection de l'environnement. De nombreux investissements novateurs permettent notamment la production d'électricité et la mise en œuvre d'un réseau de distribution de chaleur. Depuis 2000, la construction d'une unité de traitement spécifique permet de produire des mâchefers valorisables en remblai routier et de récupérer les métaux.

3.1.2. L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées collectées en porte à porte sur tout le territoire Maine Saosnois sont enfouies en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND). Les déchets ménagers et assimilés (DMA) des communes Saint Rémy du Val, Neufchâtel en Saosnois et Saint Longis sont enfouis à l'ISDND des Ventes de Bourse, exploitée par SUEZ. Les DMA des autres communes en porte à porte sont enfouis à l'ISDND de Montmirail, exploitée par PAPREC.

Ces sites sont conçus pour stocker des déchets ménagers et assimilés dans des conditions optimales de sécurité pour l'environnement. Le principe général de l'enfouissement est de stocker les déchets, en supprimant leur contact direct avec le sol à l'aide de géomembranes et d'argile imperméable, de récupérer les jus polluants (lixiviats) et le biogaz issu de leur fermentation pour une valorisation énergétique.

3.2 Le traitement des déchets recyclables issus de la collecte sélective

3.2.1 Les Centres de tri

Les déchets recyclables issus de la collecte des sacs jaunes en porte à porte sont acheminés vers le Centre de Tri Trivalo 35 situé à Le Rheu, près de Rennes. Il appartient au groupe Paprec.

Les déchets recyclables issus de la collecte des conteneurs de tri sélectif en apport volontaire sont acheminés vers le Centre de Tri Valor Pôle 72 situé dans la zone industrielle Sud du Mans, avenue Pierre-Piffault. Il est détenu à parts égales par le groupe Suez et Passenaud Recyclage.

Une fois triés, tous les matériaux sont conditionnés sous forme de balles (à l'exception du verre) et transportés chez les industriels recycleurs. Chaque matériau suit ensuite sa propre filière de recyclage.

3.2.2. Les filières de recyclage

En décembre 2017, la Communauté de Communes Maine Saosnois a signé le nouveau Contrat d'Action à la Performance (CAP) auprès de Citéo (fusion entre Eco-Emballages et EcoFolio) afin de bénéficier des soutiens financiers définis dans le Barème F pour la période 2018-2022 prolongé jusqu'au 31 décembre 2023, pour la filière emballages ménagers et la filière papiers graphiques. Dans ce cadre, la Communauté de Communes a fait le choix de la reprise en Option Filières et a signé un contrat avec les différents repreneurs.

- *Délibérations du Conseil Communautaire n°2017/211 du 14 décembre 2017 et n°2023/015 du 09 février 2023 optant pour la signature du CAP Barème F et la reprise en Option Filières.*

Filières de recyclage – CAP Barème F		
Matériaux	Repreneurs	Transformations en matières premières secondaires
Verre	O.I. Manufacturing	Transformations en matières premières secondaires (calcin) puis fabrication d'emballages en verre pour les produits alimentaires
Cartonnettes, cartons	Revipac (DS Smith recycling)	Pâte à papier qui sert à la fabrication de produits d'hygiène et d'emballage
Briques alimentaires	Revipac (Essity)	Pâte à papier qui sert à la fabrication de produits d'hygiène et d'emballage
Plastiques	Valorplast	Granulés de plastique retransformés en objet de la vie courante (arrosoirs, polaires,...) ou en nouveaux emballages
Aluminium	Regeal Affimet	Alliages d'aluminium pour Marchés automobile, aéronautique, ferroviaire, armement
Acier	Arcelor Mittal	Acier pour Marchés automobile, construction, électroménager ou nouveaux emballages

Filières de recyclage – Hors CAP Barème F		
Matériaux	Repreneurs	Transformations en matières premières secondaires
Journaux, revues, magazines	Norske Skog Golbey	Pâte à papier qui sert à la fabrication de nouveaux produits à base de papiers (papier journal, papier publicitaire,...)
Gros de Magasins	PAPREC et SUEZ	Pâte à papier qui sert en faible proportion à la fabrication de nouveaux produits à base de papiers (papier journal, papier pour ondulés,...)

3.2.3. Les refus de tri

Au centre de tri, les matériaux collectés sont triés et les refus de tri sont retirés. Les refus de tri sont des déchets enlevés par les opérateurs en centre de tri qui rendent impropre la valorisation du flux restant. Les refus de tri caractérisés en 2023 étaient constitués de déchets potentiellement valorisables (barquettes, pots, plastiques rigides), d'erreurs de tri « classiques », mais aussi d'incivisme (ordures ménagères, verre, animaux morts, vêtements, gravats, encombrants, etc...). Il y a eu **688,096 tonnes** de refus de tri en 2023, soit 40 tonnes de plus par rapport à 2022 (+6 %).

	Production
Tonnage 2023	688,096
En % des apports entrants	35,8 %
Kg/hab (Pop Municipale)	25
Destination	Enfouissement (ISDND) et Incinération (Uved)

3.2.4. Les tonnages recyclés

Il s'agit des déchets triés, stockés puis livrés aux filières de recyclage. Ces tonnages sont pris en compte par Citéo au travers des déclarations trimestrielles d'activité. Il y a eu **2 087,73 tonnes** de déchets recyclés en 2023, soit 298,53 tonnes de moins par rapport à 2022 (- 12,5%).

MATERIAUX	FILIERES	TONNAGES 2022	TONNAGES 2023	EVOLUTION 2022/2023
Acier	ARCELOR	71,29	48,72	-31,6 %
Alu	AFFIMET	5,60	7,48	+33,6 %
Cartons, cartonnettes (EMR) / 5.02A (PCNC)	DS SMITH / REVIPAC	322,27	314,95	-2,3 %
Briques (ELA) / 5.03A (PCC)	ESSITY Opérations France / REVIPAC	31,16	25,48	-18,2 %
Plastiques	VALORPLAST	234,60	195,49	-16,7%
Verre	OI Manufacturing	1 225,32	1 092,18	-10,9 %
Sous-total		1 843,34	1 684,30	-8,6 %
Journaux, Revues, Magazines / 1.11	NORSKE SKOG GOLBEY	495,95	377,15	-23,9 %
Gros de Magasins / 1.02	SUEZ	46,47	26,28	-43,4 %
Gros de Magasins / 1.02	PAPREC	0	0	
TOTAL		2 386,26	2 087,73	- 12,5 %

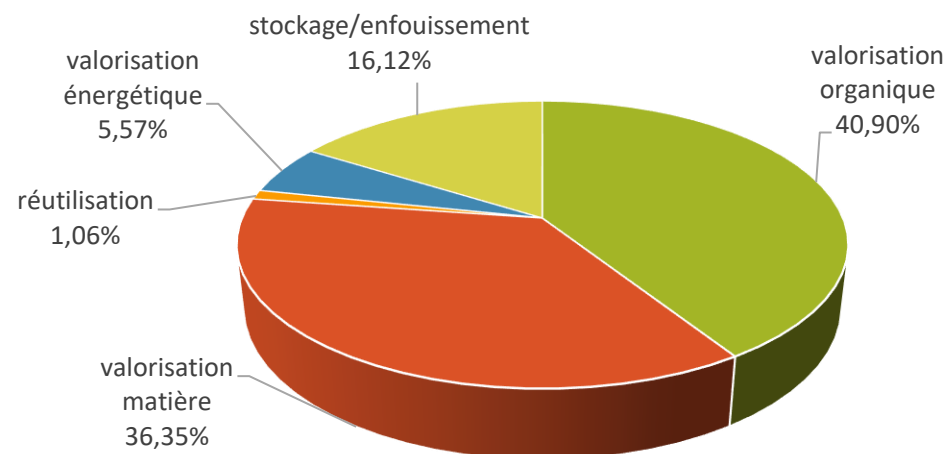
3.3 Le traitement des déchets issus des déchèteries

Nature déchets	Prestataire	Installation destinataire	Mode de traitement
Déchets Verts (plateformes)	Broyage par ECOSYS (44,72)	Agriculteurs locaux	Compostage, Méthanisation
Ferrailles/batteries	PASSENAUD RECYCLAGE (72)	PASSENAUD RECYCLAGE (72)	Valorisation matière
Encombrants/Non Valorisables	SEP VALORISATION (61)	ISDND SUEZ (61)	Enfouissement
Bois	PAPREC CRV (72)	PAPREC CRV/Plateforme de broyage de Montmirail (72)	Valorisation matière et énergétique
Gravats	PAPREC CRV	ISDND PAPREC Montmirail (72)	Valorisation en matériaux de stabilisation des alvéoles de stockage
Cartons	PAPREC CRV (72)	DS SMITH (76)	Valorisation matière
Mobilier (DEA)	Maine Collecte Valorisation (MCV -72) pour ECOMOBILIER	Centre de tri de MCV (72)	Valorisation matière et énergétique
Amiante	PAPREC CRV (72)	PAPREC CRV- ISDND de Montmirail (72)	Enfouissement alvéoles dédiées
ABJ/Jouets	Recygo (La Poste-72) pour ECOMAISON	Recygo (La Poste-72) pour ECOMAISON	Valorisation matière
Pneus	Méga Pneus SARL (37) pour ALIAPUR	Méga Pneus SARL (37)	Valorisation matière
DDS EcoDDS	BS ENVIRONNEMENT (37) pour ECODDS	BS ENVIRONNEMENT (37)	valorisation énergétique
DDS hors périmètre EcoDDS	TRIADIS (35)	TRIADIS (35)	valorisation énergétique
DEEE	Envie 2E du Mans (72) pour ECOLOGIC/OCAD3E	Ecologic / Centre de regroupement Envie 2 ^E	Valorisation matière
Textiles, linge, chaussures (TLC)	Le Relais Eure et Loir (28) pour ECOTLC	Le Relais Eure et Loir (28)	Valorisation matière
ASL	Envie 2E (72) pour ECOLOGIC	Ecologic / Centre de regroupement Envie 2 ^E	Valorisation matière
Piles	PAPREC D3E (37) pour COREPILE	ADLCA TRI TOUTES PILES (39)	Valorisation matière
Lampes / Néons	Envie 2E (72) pour ECOSYSTEM	ARTEMISE (lampes, 10) et LUM (néons,59)	Valorisation matière
Cartouches d'imprimante	LVL (44)	LVL (44)	Réemploi ou Valorisation matière
Capsules Nespresso	SUEZ RV France (49) pour Nespresso	REMONDIS (PB)	Valorisation matière et compostage
Objets réemployables	RECUP & Co (72)	RECUP & Co (72)	Réemploi

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement (matelas, sommiers, canapés, meubles, tables, chaises). - DDS : Déchets Diffus Spécifiques (= déchet ménager issu d'un produit chimique, ex : peintures, aérosols, ...). - DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (petit et gros électroménager). | <ul style="list-style-type: none"> - TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures. - ASL : Articles de Sport et de Loisirs - ABJ : Articles de Bricolage et de Jardin |
|--|--|

Déchèteries Maine Saosnois 2023			
Déchets	Tonnes	Valorisation	Enfouissement Elimination
Déchets Verts plateformes*	4 700	4 700	
Déchets Verts/ végétaux	124	0	
Gravats*	1 963	1 963	
Encombrants / Non valorisable	1 685	0	1 685
Bois	850	790	60
Cartons	320	320	
Métaux	394	394	
Batteries	7	7	
Amiante	10	0	10
DDS hors éco	82	133	
EcoDDS	51		
DEA / mobilier	882	829	53
ABJ/Jouets	3	3	
DEEE	320	277	43
ASL	9	9	
TLC	206	205	1
Lampes/néons	1	1	
Cartouches d'encre	1	1	
Piles	3	3	
Capsules Nespresso	1	1	
Pneus hors éco-organisme	2	2	
Pneus Aliapur (unité)	1 625	1 625	
Réemploi	73	73	
Total hors DV bennes, pneus Aliapur, Réemploi	11 490	9 638	1 852
		84 %	16 %

Traitement des déchets des déchèteries



84% des déchets déposés dans les déchèteries sont valorisés.

16% des déchets déposés dans les déchèteries ne sont pas valorisés principalement les déchets déposés dans la benne des ENCOMBRANTS. C'est pourquoi il est primordial de réduire les déchets déposés dans cette benne.

La valorisation matière est un mode de traitement des déchets visant à leur utilisation en substitution à d'autres matières ou substances :

- le recyclage : le (ou l'un des) matériau(x) du déchet, après transformation, devient la matière première d'un nouveau produit ;

- le remblaiement de carrières, réalisé avec apport de matériaux extérieurs (déblais de terrassement, matériaux de démolition...) nécessitant un tri préalable de ces matériaux afin de garantir l'utilisation des seuls matériaux inertes.

3.4 Le compostage individuel

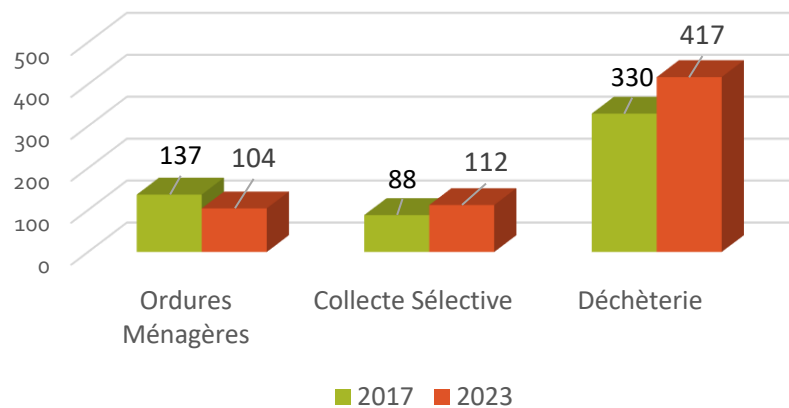
La réalisation du compost permet de retirer des ordures ménagères la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères, et éventuellement certains déchets verts qui pourraient encore être déposés dans les sacs.

En 2023, 211 composteurs ont été délivrés sur le territoire de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

	Maine Saosnois
Composteurs distribués en 2023	211 composteurs
Frais de mise à disposition	15 €
Modèle de composteur	325 litres + bio-seau de 10 litres

B. SYNTHÈSE

Evolution des tonnages collectés depuis 2017
Ratio par habitant en kg



C. LES INDICATEURS FINANCIERS

I. LE BILAN ANNUEL FINANCIER

1.1 Le bilan du financement

1.1.1. Le financement du service

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'ex-Maine 301 est passé en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI). L'ensemble du territoire est donc désormais en TEOMI.

Il existe 3 taux différents sur notre territoire en fonction du mode de collecte. (Tout Porte à Porte, Tout Apport Volontaire ou Mixte Porte à Porte/Apport Volontaire)

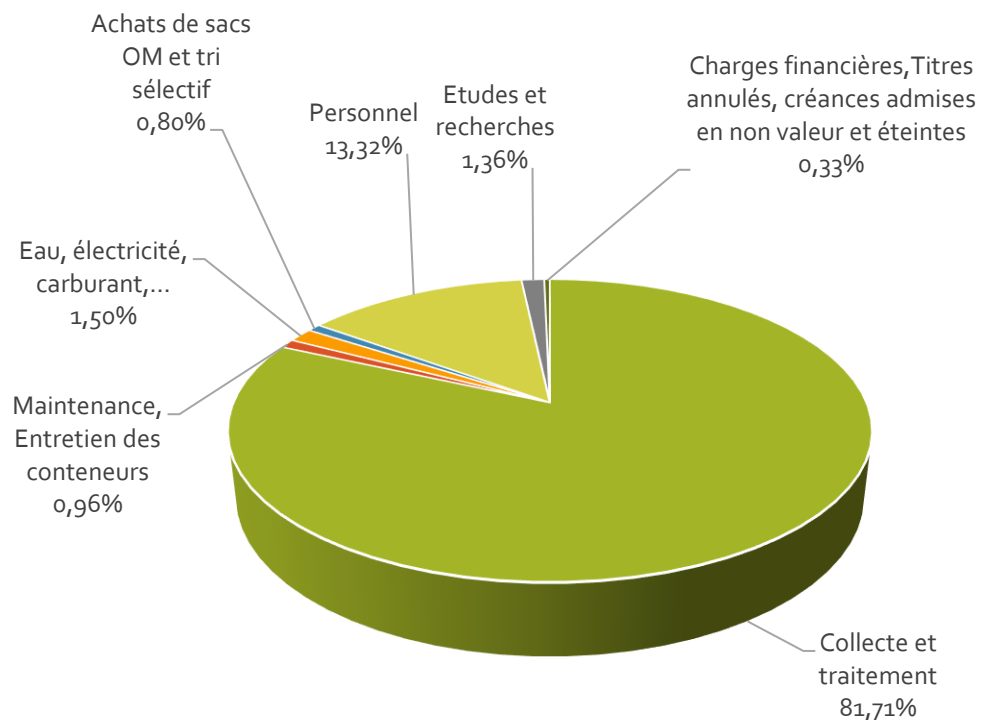


TEOM / TEOMI		Redevance Spéciale	Accès des professionnels aux déchèteries	Total financement
Part fixe	Part variable Ex Saosnois / Ex Marollais			
2 079 327 €	154 384 €	102 615 €	11 435 €	2 347 761 €

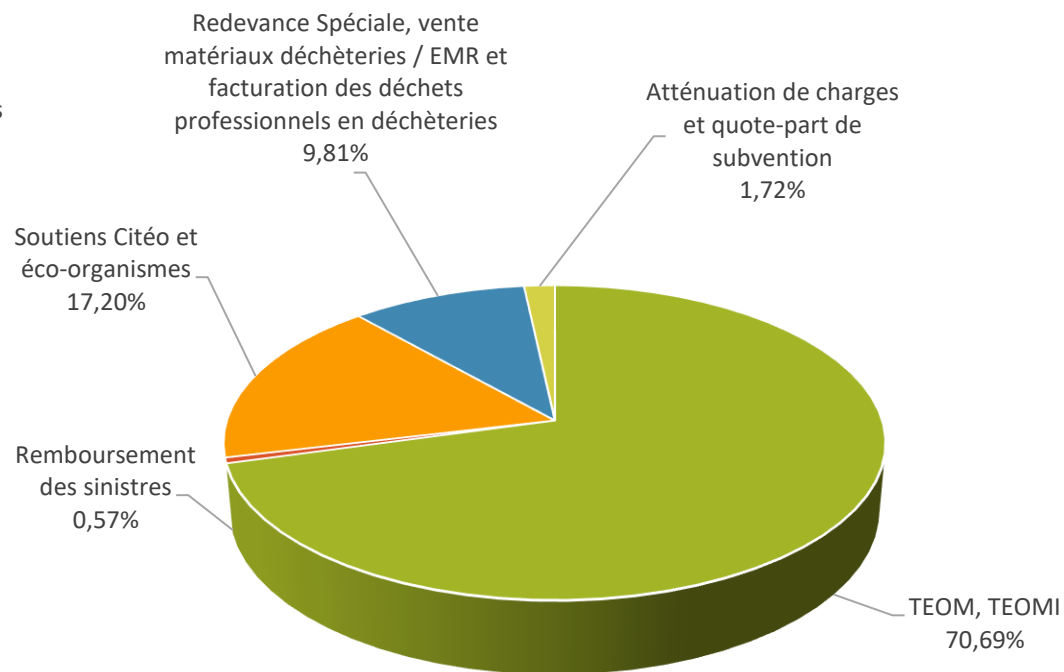
1.1.2. Le coût du service

OM - CS et déchèterie		CA 2023 / € TTC
Dépenses hors charges indirectes		3 326 964 €
	Collecte et traitement	2 562 547
	Maintenance, Entretien des conteneurs	30 171
	Eau, électricité, carburant,...	47 136
	Achats de sacs OM et tri sélectif	25 136
	Etudes et recherche	42 803
	Personnel	417 816
	Charges financières, Titres annulés, créances admises en non valeur et éteintes	10 483
	Dotations d'amortissement	190 872
Recettes		3 159 956 €
	TEOM I	2 233 846
	Remboursement des sinistres	18 136
	Soutiens Citéo et éco-organismes	543 652
	Redevance Spéciale, vente matériaux déchèteries / EMR et facturation des déchets professionnels en déchèteries	309 985
	Atténuation de charges et quote-part de subvention	54 337

Dépenses de fonctionnement du service déchets en 2023



Recettes de fonctionnement du service déchets en 2023



1.2 Les prestations rémunérées par Marchés Publics

Il s'agit uniquement des prestations rémunérées par le Marché de collecte et traitement des ordures ménagères et du tri sélectif (hors achats sacs, maintenance conteneurs, lavage conteneurs...)

1.2.1 Les ordures ménagères résiduelles et assimilés

€ T.T.C. Hors lavage NETRA	Ordures Ménagères							
	2022			2023			Evolution 2022/2023	
	P à P	AV	Total	P à P	AV	Total	P à P	AV
Population municipale	23 647	4 093	27 740	23 481	4 065	27 546	-1 %	-1 %
Tonnage OM collecté	2502	476	2 978	2 406	467	2 873	-4 %	-2 %
Ratio Kg/Hab	106	116	107	102	115	104	-3%	-1%
Coût de collecte et transfert	539 095	46 733	585 828	608 120	52 258	660 378	13%	12%
Coût de collecte et transfert/t	215	98	197	253	112	230	17%	14%
Coût / hab	23	11	21	26	13	24	14%	13%
Coût de traitement	201 866	50 240	252 106	218 140	56 176	274 316	8%	12%
Coût de traitement/t	81	106	85	91	120	95	12%	14%
TGAP	111 266	5 844	117 110	134 997	6 278	141 275	21%	7%
Coût TGAP/t	44	12	39	56	13	49	26%	9%
Coût de traitement + TGAP	313 132	56 084	369 216	353 137	62 454	415 591	13%	11%
Coût de traitement + TGAP/t	125	118	124	147	134	145	17%	14%
Coût Total	852 227	102 817	955 044	961 257	114 712	1 075 969	13%	12%
Coût Total /t	341	216	321	399	246	374	17%	14%
Coût Total / hab	36	25	34	41	28	39	14%	12%

1.2.2 Les déchets recyclables

€ T.T.C.

Hors lavage NETRA

	Multi-matériaux							Verre			
	2022			2023			Evolution 2022/2023		2022	2023	Evolution
	P à P	AV	Total	P à P	AV	Total	P à P	AV	AV	2022/2023	
Population municipale	8 446	19 294	27 740	8 393	19 153	27 546	-1%	-1%	27 740	27 546	-1%
Tonnage collecté	573	1 320	1 893	610	1 311	1 921	6%	-1%	1 179	1 155	-2%
Ratio Kg/Hab	68	68	68	73	68	70	7%	0%	43	42	-1%
Coût de collecte et transfert	110 440	225 070	335 510	127 851	253 672	381 523	16%	13%	48 218	53 228	10%
Coût de collecte et transfert/t	193	171	177	209	194	199	9%	14%			
Coût / hab	13	12	12	15	13	14	16%	14%			
Coût de tri	80 848	131 974	212 822	98 290	130 203	228 493	22%	-1%			
Coût de l'élimination des refus de tri	14 991	73 521	88 512	19 411	84 891	104 303	29%	15%			
Coût Total	206 279	430 565	636 844	245 552	468 766	714 318	19%	9%	48 218	53 228	10%
Coût Total /t	360	326	336	402	358	372	12%	10%	41	46	13%
Coût Total / hab	24	22	23	29	24	26	20%	10%	1,7	1,9	11%

1.2.3. Les déchèteries

Coûts de location-collecte-traitement des déchets des déchèteries	Marolles les Braults	Bonnétable	Saint Rémy des Monts/ Mamers	Saint Cosme en Vairais	Neufchâtel en Saosnois	Total / Moyenne
Population municipale						27 546
Tonnage déchèteries HORS DÉCHETS VERTS	1 203	2 068	2 699	781	39	6 790
Ratio Kg/Hab						247
Coût de location des bennes TTC	1 441 €	1 996 €	5 542 €	3 861 €	1 681 €	14 521 €
Coût de collecte TTC	28 710 €	45 243 €	70 556 €	17 767 €	2 808 €	165 084 €
Coût de collecte / t (location comprise)	25 €	23 €	28 €	28 €	114 €	26 €
Coût de traitement TTC	68 196 €	108 086 €	147 200 €	39 548 €	4 221 €	367 251 €
Coût de traitement / t	57 €	52 €	55 €	51 €	107 €	54 €
Coût Total (€ TTC) hors déchets verts	98 347 €	155 325 €	223 298 €	61 176 €	8 711 €	546 857 €
Coût Total /t	82 €	75 €	83 €	78 €	221 €	81 €
Tonnage déchèteries QUE DÉCHETS VERTS	1 000	1 500	1 800	400	*	4 700
Ratio Kg/Hab						171
Coût de location des bennes TTC	0 €	0 €	0 €	0 €	903 €	903 €
Coût de collecte TTC	1 554 €	5 801 €	4 387 €	2 300 €	2 958 €	16 999 €
Coût de traitement TTC	21 277 €	37 494 €	38 646 €	15 852 €	*	113 269 €
Coût Total (€ TTC) que déchets verts	22 831 €	43 295 €	43 033 €	18 152 €	3 861 €	131 171 €
Coût Total /t						28€
Coût Total (€ TTC)	121 178€	198 619€	266 330€	79 328€	12 572€	678 028€
Tonnage Déchèteries Total	2 203	3 568	4 499	1 181	39*	11 490
Ratio kg/hab						417
Coût Total (€ TTC)/t						59 €
Coût Total (€ TTC)/hab						25 €

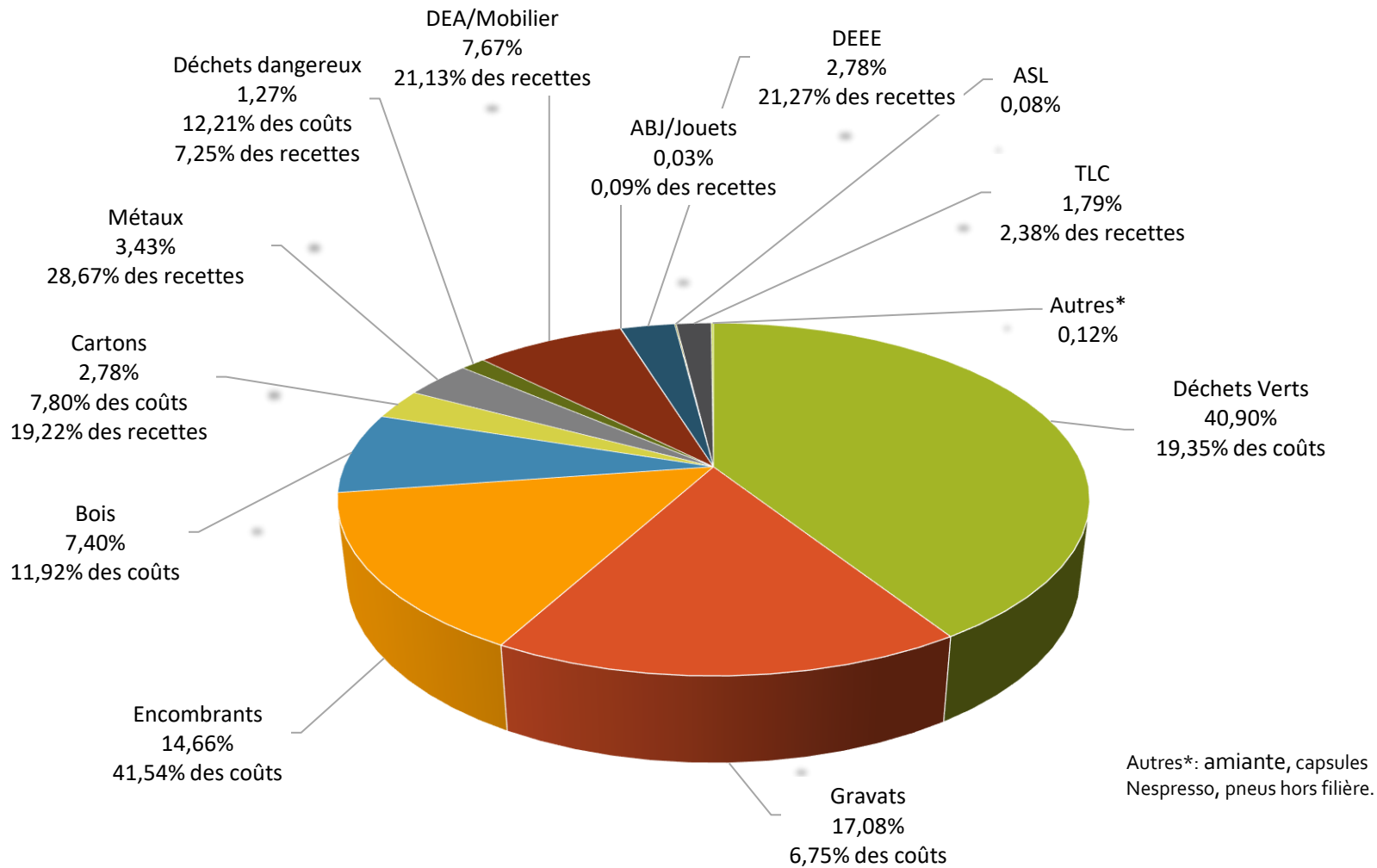
* la benne de déchets verts est vidée sur la plateforme de la déchèterie de Saint Rémy des Monts

MAINE SAOSNOIS – Détail par déchet - 2023					
	tonnes	coût TTC	recettes	coûts €/t	recettes €/t
Déchets Verts plateformes/végétaux	4 700	127 310 €		27 €	
Déchets Verts/végétaux en bennes*	124,32	3 861 €		31 €	
Gravats	1 962,86	45 792 €		23 €	
Encombrants/Non valorisables	1 684,94	281 678 €		167 €	
Bois	850,48	80 834 €		95 €	
Cartons	319,84	52 890 €	22 444 €	165 €	70 €
Métaux	393,92		33 483 €		85 €
Batteries	6,64		4 303 €		648 €
Amiante	9,70	1 956 €		202 €	
DDS hors éco	82,20	82 810 €		1 007 €	
ECODDS (déchets dangereux)	51,27		4 158 €		81 €
DEA/Mobilier	881,64		24 677 €		28 €
ABJ/Jouets	3,23		103 €		32€
DEEE	319,68		24 832 €		78 €
ASL	8,84				
TLC (Textiles, linge, chaussures)	206,21		2 774 €		13 €
Lampes/néons	1,67				
Cartouches encre	0,89				
Piles	3,18				
Capsules Nespresso	1,43				
Pneus	2,18	896 €		411 €	
Pneus Aliapur (unité)	1625				
total tonnages déchets hors DV en bennes et pneus Aliapur	11 490,79	678 028 €	116 774€	59 €	10 €

4 700 tonnes 131 171 € 28 €

* : Coûts hors traitement/broyage des déchets verts

Déchèteries : déchets collectés, part respective des coûts et des recettes en 2023



1.3 Les aides publiques et soutiens financiers des Eco-organismes

1.3.1 Les déchets ménagers recyclables

Les recettes de la collecte sélective	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023
Vente Matériaux triés	244 551 €	131 995 €	-46 %
Soutiens CITEO	341 536 €	421 926 €	23%
Total Recette CS	586 087 €	553 921 €	-5%
Recette / hab	21 €	20 €	-5%

1.3.2 Les matériaux issus des déchèteries

- Les ventes de matériaux

	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023
Ferrailles	48 533€	33 483 €	-31%
Cartons	39 364€	22 444 €	-43%
Batteries	4 054€	4 303 €	6%
TOTAL (€ H.T.)	91 951€	60 230 €	-34%
Recette/Hab.	3€	2 €	-33%

- Les soutiens des Eco-organismes

	2022	2023	Evolution 2022/2023
EcoDDS (déchets dangereux)	3 992 €	4 158 €	4%
Refashion (Textiles, linge, chaussures)	2 795 €	2 774 €	-1%
Ecomaison (DEA/Mobilier)	28 652 €	24 677 €	-14%
Ecomaison (ABJ/Jouets)	0 €	103 €	
OCAD3E/ECOLOGIC (DEEE)	19 987 €	24 832 €	24%
TOTAL (€ H.T.)	55 426 €	56 544 €	2%
Recettes/Hab.	2 €	2 €	0%

D. LA COMMUNICATION ET LA PRÉVENTION AUPRÈS DES USAGERS

I –LA COMMUNICATION

1-1 – Distributions des sacs translucides

La communication auprès des usagers lors des permanences de distributions des sacs translucides, visant l'ensemble des administrés du territoire, a été réalisée et a permis de les informer sur la TEOMI, le compostage et le tri sélectif.

Pour obtenir des sacs translucides la collectivité a mis en place :

- une distribution annuelle sur 11 communes de notre territoire

- des permanences à l'année sur les 3 antennes : Bonnétable, Marolles les Braults et Mamers pour permettre aux nouveaux arrivants et aux personnes ne disposant pas assez de sacs de venir en chercher en dehors de la distribution annuelle.

1-2- Le Magazine Communautaire

Edition de janvier 2023 :

- Un article sur ce que deviennent nos déchets

Edition de juillet 2023 :

- Un article sur les composteurs afin de réduire nos quantités d'ordures ménagères
- Un article sur les nouveaux contenants de tri dans les déchèteries : les articles de sport et de loisirs, les jouets, les articles de bricolage et de jardin.

1-3- Le Site Internet

Vous pouvez trouver toutes les informations et actualités sur le service des déchets dans l'onglet Environnement – Gestion des déchets.

II – LES ANIMATIONS

- **Janvier et Février 2023** : Sensibilisation au tri école de Courcemont (classes maternelles)
- **Mars 2023** : Visite du centre de tri avec les CM2 de l'école de Mézières sur Ponthouin
- **Mars, Avril et Mai 2023** : Atelier compostage avec les élèves de CP jusqu'au CM2 et la classe Ulis de l'école Catherine Paysan à Bonnétable
- **Avril 2023** : Visite du centre de tri avec les CP et CE1 de Saint Rémy des Monts
Sensibilisation au tri au Foyer Jeunes Travailleurs à Mamers
- **Juin 2023** : Atelier compostage avec les CM2 de l'école de Mézières sur Ponthouin
Ramarchage et visite commentée de la déchèterie de Saint Rémy des Monts avec des jeunes suivis par la Mission Locale Sarthe Nord
Animation sur le tri et fabrication d'objets – Ecole de Saint Cosme en Vairais (classes maternelles)

- **Août 2023** : Animation « Le Belvédère se met au vert » - Sensibilisation au tri et au recyclage des déchets à Villaines la Carelle

- **Septembre 2023** : Visite du centre de tri avec les élus

Participation au passeport du civisme pour la rentrée 2023 qui s'adresse à tous les CM2 du territoire (environ 300 élèves) axé sur la collecte des jouets en déchèteries.

- **Octobre 2023** : Animation sur le tri - Ecole de Courcemont de la classe maternelle au CE1

Semaine du goût au restaurant municipal de Mamers

Atelier compostage au Jardin Potager de Bonnétable lors de l'animation « Les potirons fêtent l'automne »

- **Novembre 2023** : Suivi et installation de tables de tri au restaurant municipal de Mamers

- **Décembre 2023** :_visite commentée de la déchèterie à Marolles-les-Braults avec des élèves de 3^{ème} du collège de Mamers